





## DROI1BA - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

L'étudiant inscrit au programme de bachelier en droit ambitionne d'acquérir une formation de base aux savoirs, méthodes et raisonnements essentiels de la science du droit, tout en s'ouvrant aux autres disciplines des sciences humaines dont le droit se nourrit. Cette formation de base constitue une première étape indispensable pour devenir un bon juriste au terme du master en droit ou pour accéder à d'autres masters (le master en criminologie par exemple).

« **Une première étape** »

3.4. Respecter dans toute forme de communication les règles gouvernant la production scientifique (citations littérales, références, bibliographie, etc.).

#### 4. S'INTERROGER ET S'IMPLIQUER

*S'interroger sur les choix que véhiculent les normes, s'impliquer dans la promotion des valeurs fondatrices du droit.*

4.1. Comprendre le caractère relatif, dans le temps et dans l'espace, d'une solution juridique, et ainsi s'interroger sur la pertinence des choix qu'elle véhicule.

- Obligatoire
- ✘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc  
annuel

1 2 3

## o Matières communes

### o Matières juridiques

○ LDROI1001	<a href="#">Introduction au droit - Partie I</a>	Charles-Hubert Born Marc Van Overstraeten	(FR) [q1] [60h] [7 Crédits] 🌐	X		
○ LDROI1002	<a href="#">Introduction au droit - Partie II</a>	Jean-François Van Drooghenbroeck	(FR) [q2] [60h] [7 Crédits] 🌐	X		
○ LDROI1003	<a href="#">Fondements romains du droit</a>	Wim Decock	(FR) [q2] [60h+12h] [6 Crédits] 🌐	X		
○ LDROI1004	<a href="#">Histoire du droit</a>	Wim Decock Alain Wijffels (supplée Wim Decock)	(FR) [q2] [60h+12h] [6 Crédits] 🌐			







## PROGRAMMES PARTICULIERS

---

[> Bachelier en droit \[Parcours bilingue KULeuven\]](#) [ <https://uclouvain.be/prog-2023-droi1ba-programme> ]

### Bachelier en droit [Parcours bilingue KULeuven]

---

- Obligatoire
  - ✂ Au choix
  - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
  - ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
  - ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
  - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
  - Activité avec prérequis
  - 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
  - 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
  - [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)
-



Bloc  
annuel

1 2 3



European Contract Law including Discussion Sessions



EN [q2] [6 Crédits]



- > Mineure en sociologie et anthropologie [prog-2023-minsoca]
- > Mineure en sciences de la population et du développement [prog-2023-minsped]
- > Mineure en sciences politiques [prog-2023-minspol]
- > Mineure en technologies numériques et société [prog-2023-minstic]
- > Mineure d'ouverture en théologie chrétienne [prog-2023-mintheo]

(\*) Ce programme fait l'objet de critères d'accès

## PRÉREQUIS ENTRE COURS

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html).

### # Tableau des prérequis

- LDROI1304** "Droit des contrats" a comme prérequis LDROI1223
- LDROI1223 - [Droit des obligations](#)
- LDROI1305** "Droit administratif" a comme prérequis LDROI1222
- LDROI1222 - [Droit constitutionnel](#)
- LDROI1310** "Introduction to comparative law" a comme prérequis LDROI1282
- LDROI1282 - [Legal English](#)

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

### DROI1BA - 1er bloc annuel

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

### o Matières communes

#### o Matières juridiques

○ LDROI1001	<a href="#">Introduction au droit - Partie I</a>	Charles-Hubert Born Marc Van Overstraeten	FR
-------------	--	--	----

● LDROI1003	Fondements romains du droit	Wim Decock	18 [q2] [60h]
-------------	-----------------------------	------------	------------------

## o Travail dirigé

LDROI1100	Travaux dirigés de méthodologie juridique et d'introduction au droit		[q1+q2] [0h +28h] [4 Crédits]
-----------	--	--	--

## DROI1BA - 2e bloc annuel

---

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

---

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

## o Matières communes

---

### o Matières juridiques

● LDROI1222	Droit constitutionnel	Céline Romainville Marc Verdussen	[FR] [q2] [90h +14h] [8 Crédits] 🌐
-------------	-----------------------	--------------------------------------	---

**o Travail dirigé**

LDROI1200	Travail dirigé I: analyse et expression juridiques		[q1+q2] [0h +12h] [3 Crédits]
-----------	--	--	--



## DROI1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiants qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html>) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'École royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

#### Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais indiqués par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'École européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

### Conditions d'accès spécifiques

.

•



## FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

### Situation du programme dans le cursus

La formation de base en droit est divisée en deux cycles : le programme de Bachelier en trois ans et le Master en deux ans. Le cursus complet se déroule donc en cinq ans.

Le Master, lieu de la spécialisation et de l'approfondissement d'un savoir, permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances plus affirmées en rapport avec la discipline ainsi que les compétences et l'expertise nécessaires pour l'exercice d'une profession, l'enseignement ou la recherche. La formation de base peut le cas échéant, être complétée par un master de spécialisation de 60 crédits d'une durée d'un an.

### Formations accessibles au terme du programme

Au terme du programme complet de Bachelier en droit, l'étudiant a un accès direct au Master en droit. Par ailleurs, certains masters seront accessibles aux étudiants porteurs d'un diplôme de Bachelier en droit s'ils ont suivi une mineure dans la discipline en question à condition le cas échéant de suivre un programme complémentaire.

Ces informations sont disponibles dans les fiches décrivant les mineures.

En outre, des masters UCLouvain (généralement orphelins) sont largement accessibles aux diplômés bacheliers UCLouvain. Par exemple :

- le [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#) (accès direct pour tout bachelier),
- le [Master \[120\] en études européennes](#) (accès pour tout bachelier moyennant mineure en études européennes),
- le [Master \[120\] en éthique](#) (accès pour tout bachelier moyennant mineure en philosophie),
- le [Master \[120\] en sciences des religions](#) (accès pour tout bachelier moyennant compléments de formation).

## GESTION ET CONTACTS

---

### Gestion du programme

#### Faculté

Entité de la structure  
Dénomination  
Secteur  
Sigle  
Adresse de l'entité

SSH/DRT  
Faculté de droit et de criminologie ([DRT](#))  
Secteur des sciences humaines ([SSH](#))  
DRT  
Place Montesquieu 2 - bte L2.07.01  
1348 Louvain-la-Neuve  
Tél: +32 (0) 10 47 86 00  
<http://www.uclouvain.be/drt>

#### Site web

#### Mandat(s)

- Doyen : Edoardo Traversa
- Directrice administrative de faculté : Joëlle Cap

#### Commission(s) de programme

- Commission d'enseignement pour le droit ([BUDR](#))

---

#### Jury

- Cycle de Bachelier: [Patrick Wéry](https://uclouvain.be/repertoires/patrick.wery) (<https://uclouvain.be/repertoires/patrick.wery>)

#### Personne(s) de contact

- Directeur administratif: [Joëlle Cap](https://uclouvain.be/repertoires/joelle.cap) (<https://uclouvain.be/repertoires/joelle.cap>)
- Directeur administratif adjoint en charge des affaires étudiantes: [Amélie Jean](https://uclouvain.be/repertoires/amelie.jean) (<https://uclouvain.be/repertoires/amelie.jean>)
- Gestionnaires des admissions particulières: [Catherine Brams](https://uclouvain.be/repertoires/catherine.brams) (<https://uclouvain.be/repertoires/catherine.brams>)
- Gestionnaire du programme de bachelier: [Christel Rossillon](https://uclouvain.be/repertoires/christel.rossillon) (<https://uclouvain.be/repertoires/christel.rossillon>)
- Gestionnaire du programme du bachelier: [Florent Rizzo](https://uclouvain.be/repertoires/florent.rizzo) (<https://uclouvain.be/repertoires/florent.rizzo>)